

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 9

Poste :

Un an... 35 fr.
Six mois... 19
Trois mois... 10

On s'abonne :

Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Flechier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,

On s'abonne:
A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE, 104,
Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

3 Mars 1879.

Chronique générale.

Le successeur de M. Gigot, préfet de police, dont la démission est acceptée, a été enfin désigné. C'est bien M. Regnault, préfet de la Charente-Inférieure, et républicain de la veille.

M. Regnault est un ancien élève de l'École polytechnique, devenu ingénieur des tabacs. Il fut envoyé en 1872, par M. Thiers, comme préfet de Saône-et-Loire. Démissionnaire au 24 mai 1875, il reprit son service d'ingénieur de l'Etat. Sous le ministère Ricard, il fut, en 1876, nommé préfet de la Charente-Inférieure et fut rovoqué au 16 mai 1877. Le ministre du 14 décembre le remplaça préfet de la Charente-Inférieure.

Voici ce que l'Echo Rochelais, qui connaît bien M. Regnault, dit de cette nomination :

« Tout arrive en temps de République ; jusqu'à présent on avait choisi des gens de loi pour ces délicates fonctions, estimant avec quelque raison qu'un préfet de police doit posséder une connaissance parfaite des lois, du droit, de la jurisprudence. Il paraît que ces connaissances-là ne sont plus jugées indispensables ; on en est arrivé à poser la candidature d'un polytechnicien, d'un ingénieur des tabacs ! Reste à savoir si le corps des ponts-et-chaussées considérera cette innovation d'un œil satisfait ? »

Mais pourquoi diantre a-t-on songé à M. Regnault ? On a donc reconnu en lui des qualités policières excessivement développées ? Etrange, étrange ! »

Sous ce titre : Conduite injustifiable d'un ministre, on lit dans la France :

« Comment faire admettre par des gens sérieux qu'un ministre des finances n'ait pas et ne saurait avoir d'opinion sur une question aussi importante que celle de la conversion, puisque cette question avait déjà été, une année auparavant, le 22 mars 1878, l'objet d'une pressante interpellation ? Insister plus longuement serait superflu, car essayer de justifier une conduite injustifiable serait impossible. »

Il nous semble que les faits qui viennent de se passer à la Bourse, où notre principal fonds d'Etat, le 5 0/0, a subi des mouvements désordonnés et ruineux, dépassent les limites des scandales acceptables.

Il est extraordinaire vraiment que le ministre des finances, après avoir déclaré qu'il n'avait pas d'opinion sur la conversion et laissé, après cette réponse évasive, qui n'est pas celle d'un homme d'Etat, la panique dévaster le marché, trouve tout à coup qu'il est donné la situation économique, industrielle et commerciale du pays, et il n'est pas permis au gouvernement de songer à la conversion et le fasse afficher à la Bourse.

Il est résulté de tant d'indifférence, suivie de tant de décision, un soubresaut de près de cinq francs sur la rente, des ruines immenses d'un côté et des gains immoraux d'un autre.

Ce n'est malheureusement pas la première fois qu'une pareille chose se passe, et on peut se rappeler le discours de Romans, et son influence sur le marché. Il nous semble que le ministère devrait tenir à honneur de ne rien faire qui pût donner lieu à de pareils désastres.

Quand on s'est montré jadis si sévère sur les jeux de Bourse, du temps de l'Empire, on devrait ne pas imiter ou plutôt ne pas perfectionner ses agissements, car nous sommes bien loin du légendaire Tartare de la guerre de Crimée. (Figaro.)

On lit dans Paris-Journal :

Le 17 septembre 1878, la Rente française 5 0/0 était à 112 fr. 80.

Le 19, M. Gambetta, en tournée dans le Dauphiné, prononce à Romans les paroles suivantes :

« C'est pour assurer le crédit français que je suis, pour ma part, opposé à la conversion de la Rente. »

Le lendemain, 27 septembre, le 5 0/0 remonte à 114 fr. 25.

Le 26 février 1879, la Rente 5 0/0 était à 109 fr. 70.

Le 27 février, M. Léon Say, ministre des finances, fait à la commission du budget la déclaration suivante :

« En présence de la situation commerciale et industrielle du pays, le gouvernement ne songe pas à faire la conversion. »

Cette déclaration est aussitôt communiquée au parquet des agents de change par le syndic.

La Rente française remonte le même jour à 111 fr. 45.

Ces choses-là ont un nom. Le lecteur le trouvera sans peine.

Le coup de Bourse du 27 février n'est pas le second, c'est le troisième qui ait été tenté avec succès depuis trois ans.

Le 31 juillet 1876, le Journal des Débats, organe de M. Léon Say, alors comme aujourd'hui ministre des finances, publiait une note ainsi conçue :

« On se préoccupe vivement depuis quelques jours, dans le monde financier et dans le monde des affaires, du bruit répandu de nouveau à la Bourse que M. le ministre des finances se proposerait de procéder prochainement à la conversion. Cette nouvelle ne repose sur aucun fondement. Elle n'est pas plus exacte aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a deux mois. »

Ce démenti, donné à des bruits auxquels on avait laissé prendre beaucoup de consistance, arriva juste le matin du jour de la réponse des primes.

Rappelons d'ailleurs que la déclaration de Romans avait été précédée d'une campagne faite dans la République française, journal de M. Gambetta, en faveur de la conversion.

On voit qu'au fond les procédés ne varient point, mais ils se perfectionnent par l'usage. La première fois, on fera peut-être encore mieux que le 27 février ; cependant, avouez que ce sera difficile.

Enfin, la question de la mise en accusation du 16 Mai est définitivement réglée.

Elle est enterrée par un subterfuge que nos lecteurs apprécieront.

Les membres de la commission d'enquête ont décidé en principe de nommer une commission spéciale qui, ayant les pouvoirs d'une commission judiciaire, entendra tous les auteurs et acteurs de la campagne électorale du 16 Mai.

Cette solution, qui consiste à transformer la commission d'enquête électorale en commission judiciaire, aura pour résultat de prolonger l'instruction pendant sept ou huit mois, au bout desquels tout sera oublié.

Ainsi, l'on évitera même la discussion à la tribune.

On annonce que le ministre de la guerre, partisan de l'abolition des grands commandements militaires, est résolu à demander leur suppression définitive en 1880.

Les grands commandements seraient remplacés par des commandements divisionnaires.

Tout un projet de loi est en ce moment à l'étude pour remplacer le système actuel.

Le Sénat, par 163 voix contre 86, a voté l'ensemble de la loi d'amnistie.

Une poignée de nouvelles

Des négociations très-actives ont lieu à l'Élysée, pour la nouvelle combinaison ministérielle. Le remplacement de M. de Marcère est la cause de tiraillements interminables entre les partisans de M. Henri Brisson et ceux de M. Léon Renault.

D'autre part, nous apprenons que M. Tizard aurait informé ses amis de sa nomination au ministère du commerce. Il semble résulter de là que M. Lepère serait appelé au ministère de l'intérieur.

Le bruit court que M. Léon Say se retirerait et que M. Wilson lui succéderait.

M. Regnault, craignant de compromettre d'avance sa situation, aurait refusé d'accepter la préfecture de police avant la démission officielle de M. de Marcère.

M. Albert Gigot a refusé d'entrer au conseil d'Etat.

M. Jules Grévy a fini par consentir à la nomination de son frère, M. Albert Grévy, au poste de gouverneur de l'Algérie. Il aurait pris cette décision après avoir consulté ses amis sur les dispositions de la majorité parlementaire.

L'élection des 13 députés nommés sénateurs, qui devait avoir lieu le 30 mars, est reculée au 6 avril.

Plusieurs magistrats nommés dans le dernier mouvement judiciaire ont refusé d'accepter les postes qui leur avaient été désignés.

La réintégration du major Labordère dans l'armée ne paraît pas suffisante à MM. de la gauche.

On demande pour lui de l'avancement, et d'autres réclament en sa faveur la croix d'officier de la Légion d'Honneur.

Il est question maintenant de rétablir les commissariats de police cantonaux dans tous les départements.

La commission du conseil municipal de Paris nommée pour examiner la question des cent mille francs destinés aux amnistiés, a décidé que cette somme serait allouée au préfet de la Seine pour être remise au comité que président MM. Victor Hugo et Louis Blanc.

On parle, à gauche, d'une réforme de la loi électorale concernant le scrutin d'arrondissement.

On annonce de Berlin que l'empereur Guillaume est très-souffrant depuis deux jours. Sa Majesté est atteinte d'une laryngite.

On avait dit que M. Hérold, préfet de la Seine, aurait prévenu Son Éminence le cardinal-archevêque de Paris des mesures qui seraient prochainement prises contre

l'enseignement congréganiste dans les écoles communales ; on assure aujourd'hui que Son Éminence n'a reçu à ce sujet de M. Hérold aucune communication ni écrite, ni verbale.

Nous lisons dans les Tablettes d'un Spectateur :

Mercredi soir, M. le général Fleury, informé de la résolution du Prince impérial de quitter l'Angleterre pour se rendre au Cap, partait pour Calais, afin d'aller faire ses adieux à Son Altesse.

Arrivé à Calais, le général Fleury, au moment où il allait s'embarquer, était reçu par le commissaire de police qui lui présentait un ordre du ministre de la guerre de revenir à Paris.

Il paraît que M. Gresley craignait que le général Fleury ne voulût accompagner le Prince dans son excursion en Afrique.

A ces détails, ajoutons que M. de Bourgoing a offert au Prince de lui servir d'aide de camp, et que, probablement, M. de Bourgoing partira bientôt pour aller rejoindre S. A. à Southampton.

M. Cavalier, du Pays, avait aussi demandé, croyons-nous savoir, à suivre le Prince, mais on a cru devoir refuser sa demande, sa présence étant jugée aussi utile à Paris.

Au moment de monter à bord du Danube, le Prince impérial a été l'objet d'une ovation enthousiaste. Des hurrahs frénétiques ont retenti. Malgré le mauvais temps, une foule immense était rassemblée sur le quai de Southampton. Le Prince impérial a salué deux fois la nombreuse assistance.

Camden House a été depuis trois jours visité par tout ce que Londres possède de notabilités.

L'Impératrice a été excessivement touchée de ces marques spontanées de sympathie.

Le Prince tiendra un journal de son voyage.

Les renseignements sur les motifs de la campagne entreprise si inopinément par le prince Louis-Napoléon, sont très-contradictoires. On croit, toutefois, signaler la version d'après laquelle le gouvernement anglais, sollicité par le nôtre, aurait exprimé le désir que le Prince s'éloignât.

On sait qu'actuellement, par suite des efforts constants de M. Waddington, une entente très-étroite existe entre Londres et Paris ; cet éloignement serait un des fruits de l'accord. On fait remarquer, en outre, que le départ du prince Louis coïncide avec le voyage en France du prince de Galles, son ami et son principal protecteur en Angleterre ; et l'on en veut conclure que le prince de Galles a quitté Londres pour n'avoir pas à intervenir dans les résolutions dont l'hôte de Camden-Place a été l'objet.

Nous avons eu peine à croire que M. Waddington ait commis la naïveté de grossir, par une persécution de cette espèce, l'importance du prince Louis.

On assure que M. Rouher avait fait de grands efforts pour que la lettre que lui a écrite le Prince ne fût pas publiée. Il était opposé au dessein un peu singulier qu'elle annonce.

INSTRUCTION PASTORALE

De M<sup>r</sup> l'Évêque d'Angers sur les devoirs des catholiques envers l'Église et mandement de Carême pour l'an de grâce 1879.

Nos Très-Chers Frères, Si jamais il a pu paraître utile de rappe-

ler aux catholiques leurs devoirs envers l'Eglise, c'est bien dans les temps où nous vivons. Il en est à cet égard comme d'une famille dans laquelle, sous le coup de l'épreuve, tous les membres sentent le besoin de resserrer davantage les liens qui les unissent. Alors l'on voit les uns redoubler de sollicitude, et les autres de respect et de soumission. Ceux-là même que des malentendus tenaient plus ou moins éloignés du foyer domestique, s'en rapprochent désormais, pour chercher dans une alliance plus étroite le moyen de faire face à l'adversité. Ainsi en est-il également de la patrie, à l'heure du danger, quand une agression injuste menace sa sécurité ou son indépendance. Devant l'ennemi qui s'annonce, tous comprennent que le devoir grandit avec le péril; et les plus indifférents se réveillent au cri d'alarme qui sollicite leur dévouement. Alors, plus de dissensions ni de rivalités de partis: tout s'efface devant l'intérêt commun; un seul et même sentiment rallie les opinions les plus diverses autour de l'autorité qui tient en main le drapeau du pays. C'est le moment des grands sacrifices, des résolutions viriles, des fidélités à toute épreuve. Il est d'ailleurs dans la nature des choses, que tout corps vivant et organisé se replie sur lui-même à l'approche du péril, rassemble ses forces pour mieux lutter, et, à mesure qu'il se sent plus attaqué, déploie plus d'énergie pour sa défense et sa conservation.

Or, N. T.-C. F., ce n'est rien vous apprendre, que de vous signaler la gravité des circonstances où nous sommes. Le cri de guerre contre l'Eglise, ses œuvres et ses institutions, a retenti jusqu'au fond de vos campagnes, où, nous le savons, il excite vos inquiétudes et alarme vos consciences. Nous ne cérons pas à de vaines terreurs, en vous répétant le mot de saint Cyprien: *Imminet pugna, stemus parati*: « La lutte approche, tenons-nous prêts. » Il est des esprits qui ne peuvent pardonner à l'Eglise d'avoir gagné du terrain dans le monde des âmes, et de n'en être plus réduite aux tristes extrémités où elle se trouvait dans les premières années de ce siècle. Ces conquêtes morales, ils les appellent des usurpations; ces progrès, des empiétements. Il s'agit donc pour eux de lui enlever toutes les positions acquises et de la ramener à quatre-vingts ans en arrière, comme si elle n'avait pas eu le droit de grandir et de se développer, à l'ombre des lois et des institutions du pays.

Nos écoles chrétiennes, nos collèges, nos universités naissantes, tous ces établissements fondés aux termes de la loi civile, et en parfaite conformité avec ses prescriptions, on prétend, sinon les supprimer, du moins les réduire à des conditions d'existence impossibles. Encore de pareilles mesures ne sont-elles pour plusieurs qu'un acheminement vers la séparation complète de la religion et de l'école. Sans doute, jusqu'ici, ces entreprises ne sont encore qu'à l'état de désir ou d'espérance; mais les menaces que l'on fait entendre, les programmes où le plan de nos adversaires s'étale librement, les projets acclamés d'avance par la presse irréligieuse, toutes ces manifestations nous avertissent suffisamment qu'il se prépare pour l'Eglise de France un avenir prochain d'épreuves et de combats.

C'est donc pour tous les catholiques le moment de se serrer plus étroitement que jamais autour de la sainte Eglise, leur Mère, et de se rappeler quelles obligations ils ont contractées envers elle. Soumission à son autorité, dévouement à ses intérêts, voilà, N. T.-C. F., le double devoir que nous voudrions vous inculquer, à l'entrée de cette sainte Quarantaine, pendant laquelle, fortifiant nos âmes par les exercices de la pénitence et de la mortification, l'Eglise nous met aux mains les armes toutes-puissantes de la foi et de la prière.

### I.

L'autorité de l'Eglise est un fait qui domine le monde depuis dix-huit siècles. C'est un fait unique et incomparable. A l'heure où nous vous écrivons ces lignes, N. T.-C. F., il existe, répandue sur toute la surface de la terre, une hiérarchie de pouvoirs spirituels enseignant la doctrine du salut, réglant le culte divin, dirigeant les âmes dans la voie du devoir et de la vertu. Interrogez l'état présent de l'humanité, vous n'y trouverez rien qui ressemble même de loin à ce fait éclatant comme le soleil. L'unité d'un ministère universel dans son exercice est le caractère propre et exclusif de l'Eglise catholique. En dehors d'elle, il n'y a pas de puis-

sance qui embrasse une telle sphère d'action, ni même qui ose y prétendre. Et ce fait, actuellement visible à tous les égards, voilà plus de dix-huit cents ans qu'il est entré dans l'histoire du genre humain, où il occupe le sommet. A partir de ce moment-là, nous voyons se constituer une autorité souveraine qui s'affirme en face du monde, rayonne d'un pôle à l'autre, prêche la vérité, condamne l'erreur, définit le dogme, juge les controverses, préside au culte, administre les sacrements, fixe la discipline, réforme les mœurs, distribue des grâces, édicte des peines, sans limiter à un peuple ni à une contrée l'exercice d'un pouvoir à la fois doctrinal, législatif et judiciaire, dont l'action se fait sentir dans tous les lieux de la terre pour ne laisser aucune créature humaine en dehors de la lumière et de la vie.

Voilà le fait qui remplit les siècles, comme il embrasse l'univers entier. Or, il ne se peut pas qu'un fait, si général et si durable, n'ait ses racines dans un droit certain. Illégitime, il serait encore plus surprenant et moins facile à expliquer. Une autorité spirituelle, qui se serait maintenue depuis dix-huit siècles, d'un bout du monde à l'autre, en dépit de l'orgueil et des passions humaines, malgré les différences de races, les changements survenus dans l'état politique et social des peuples, les contradictions de l'hérésie, les attaques de l'incrédulité, les entreprises de la force matérielle, une pareille autorité, si elle ne reposait sur un fondement solide, serait de tous les mystères le plus incompréhensible. Ce fondement, vous le savez, N. T.-C. F., n'est autre que la volonté même de Dieu manifestée par son Fils unique, Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ecoutez ces solennelles paroles adressées par le Sauveur du monde aux apôtres, et dans leur personne, à tous leurs successeurs: « Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre: allez donc, et enseignez toutes les nations... » Conséquemment, l'autorité de l'Eglise est une émanation de la toute-puissance même de Dieu. C'est en vertu de ce droit souverain du Créateur sur ses créatures, que l'Eglise enseigne: *Docete omnes gentes*; qu'elle sanctifie les hommes, « les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit; » qu'elle gouverne les âmes, « leur enjoignant à observer tout ce que Jésus-Christ a commandé. » Voilà le fondement inébranlable sur lequel s'appuie l'autorité de l'Eglise dans l'enseignement de la doctrine comme dans l'administration des sacrements et dans la direction des consciences.

Cette autorité est une, parce qu'il ne doit y avoir qu'un troupeau et qu'un pasteur chargé de paître à la fois les agneaux et les brebis. Elle est souveraine dans son ordre: « Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. » Elle est universelle: « Allez dans tout l'univers, prêchez l'Evangile à toute créature; celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé, mais celui qui ne croira point sera condamné. » Elle est visible à tous les yeux: « Vous êtes la lumière du monde; la cité placée sur la montagne ne peut être cachée. » Elle est perpétuelle: « Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » Elle est infaillible; car l'Eglise est bâtie sur Pierre comme sur un rocher, et les puissances de l'enfer ne prévaudront pas contre elle: *et portæ inferi non prevalebunt adversus eam*.

Tel est, N. T.-C. F., après le grand fait que nous venons de constater, le droit qui l'explique et le justifie, droit résultant des paroles et des promesses du Fils de Dieu. Ce droit, l'avons-nous exagéré, en prêtant au texte évangélique un sens trop vaste ou trop absolu? Interrogez la tradition chrétienne; consultez ces témoins des premiers âges de la foi si bien placés pour recueillir dans toute son intégrité l'enseignement du Christ et des Apôtres. Tous vous répéteront d'une même voix cette sentence du divin Maître: « Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, tenez-le pour un païen et un publicain. » Saint Irénée vous dira: « Il faut obéir aux Evêques qui sont dans l'Eglise, à ceux qui tirent leur succession des Apôtres, et qui, avec la succession de l'épiscopat, ont reçu le don certain de la vérité. » Clément d'Alexandrie vous dira: « L'Eglise est la voie royale, la voie frayée que l'on suit sans péril de s'égarer jamais. » Saint-Cyprien vous dira: « Il ne peut avoir Dieu pour père, celui qui n'a pas l'Eglise pour mère. » Saint Cyrille de Jérusalem vous dira: « L'Eglise

enseigne universellement et sans défaut tous les dogmes dont la connaissance est nécessaire aux hommes. » Saint Epiphane vous dira: « L'Eglise de Dieu est le chemin royal, le chemin de la vérité qu'il faut suivre si l'on ne veut pas se perdre dans les sentiers de l'erreur. » Saint Jérôme vous dira, après saint Paul: « L'Eglise du Dieu vivant est la maison du Seigneur, la colonne et le soutien de la vérité. » Saint Augustin vous dira: « L'autorité de l'Eglise a été divinement constituée, afin que nous puissions nous appuyer sur elle et nous élever ainsi vers Dieu: *qua, velut gradu certo innitentes, attolamur in Deum*. » C'est la voix des siècles que vous entendez, N. T.-C. F., dans ces organes si autorisés de la tradition, la voix du monde chrétien faisant écho à la voix du Fils de Dieu, pour proclamer les titres de l'Eglise à la soumission des intelligences et des volontés humaines dans l'ordre de la foi et du salut.

Et, parce que ces titres sont irréfragables, la soumission du chrétien à l'autorité de l'Eglise est tout ce qu'il y a de plus conforme à la raison. Quoi de plus rationnel, en effet, que d'obéir à un pouvoir avec lequel Jésus-Christ a identifié le sien, jusqu'à dire: « Qui vous écoute, m'écoute; qui vous méprise, me méprise; qui me méprise, méprise Celui qui m'a envoyé. » Sans doute, il n'est pas rare de rencontrer des hommes dont l'orgueil se révolte à l'idée d'une puissance intermédiaire entre eux et la Divinité. Mais c'est précisément sur cette loi universelle de la médiation que repose tout ordre social: elle régit n'importe quelles conditions d'existence et d'activité. Il n'est aucune fin que nous puissions atteindre sans l'intervention d'une autorité qui nous assure les moyens d'y arriver. Toujours et partout nous avons besoin d'un ministère extérieur à nous-mêmes et dont le secours supplée aux forces qui nous manquent. Ce n'est pas directement, mais par le ministère de la famille que nous recevons la vie naturelle avec les ressources indispensables pour l'entretenir et la développer; c'est par le ministère de l'école, et non de nous-mêmes, que nous acquérons les connaissances nécessaires ou utiles au progrès de la vie intellectuelle. C'est par le ministère de l'Etat, que nous participons sûrement aux bienfaits de la vie civile ou sociale.

Dans toutes les conditions de l'existence humaine, il y a autant d'intermédiaires sans l'aide desquels nous resterions à l'état de mort ou d'impuissance complète. Faut-il s'étonner dès lors qu'il ait plu à Dieu d'instituer une fonction particulière pour nous communiquer, avec la vérité révélée, la vie surnaturelle et divine? rien n'est au contraire plus raisonnable ni plus logique. Le ministère de l'Eglise n'est pas autre chose que le triple ministère de la famille, de l'école et de l'Etat, appliqué au monde des âmes où il apparaît, dans sa plénitude, sous la forme d'une autorité qui, elle aussi, transmet la vie, enseigne et gouverne, mais dans un but infiniment plus élevé. Ici encore, N. T.-C. F., l'ordre de la grâce s'accorde à merveille avec l'ordre de la nature; et c'est en voyant avec quelle simplicité féconde la même loi régit l'un et l'autre, que l'on admire la grandeur et l'unité du plan divin.

Inséparable de l'histoire du genre humain où elle apparaît comme un fait universel et permanent, fondée en droit sur les saintes Ecritures, justifiée par la pratique et par le témoignage des siècles, conforme d'ailleurs à l'ordre général et à la nature même des choses, l'autorité de l'Eglise est pour tous ceux qui l'acceptent un immense bienfait. Et ne semble-t-il pas, N. T.-C. F., que Dieu ait permis l'état de confusion où se trouvent à l'heure présente un si grand nombre d'esprits pour mieux nous faire sentir le besoin impérieux d'un pouvoir souverain en matière de foi et de doctrine? Jamais peut-être la division sur les points les plus essentiels de la croyance religieuse n'avait atteint les limites où nous l'avons vue arriver de nos jours.

En dehors de l'Eglise catholique et de son infaillible autorité, il n'est pas une seule vérité qui soit restée à l'abri du doute et de la contradiction. L'existence même de Dieu, l'immortalité de l'âme, la notion d'une vie future et jusqu'à l'idée de la liberté et de la responsabilité morales, tous ces dogmes fondamentaux sont niés par les uns, altérés par les autres, mis en question avec autant de légèreté que d'audace dans les discours comme dans les livres. Que deviendriez-vous au milieu de ce péle-mêle d'opinions qui se

heurtent et se croisent, si l'Eglise n'était pas à vos côtés, pour vous enseigner, avec la certitude et l'autorité qui lui sont propres, d'où vous venez, où vous allez, et quel chemin il vous faut tenir pour arriver à vos fins dernières. Sur cette mer agitée du monde, où tant d'esprits ont fait naufrage, vous flotteriez à tout vent de doctrine, selon l'expression de l'Apôtre, comme un vaisseau qui n'aurait plus ni gouvernail ni pilote. Ballottés, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, par les systèmes les plus contraires, vous seriez à la merci des sophistes qui abusent de leur influence sur des âmes confiantes et désarmées. Plus la liberté de l'erreur est grande, et vous savez si parmi nous elle connaît encore des bornes, plus la foi court de périls, et plus aussi l'autorité de l'Eglise apparaît comme une sauvegarde nécessaire et une protection pour l'intelligence humaine. (A suivre.)

## Chronique militaire.

### LA CLASSE DE 1878.

Les opérations des conseils de révision, pour la formation de la classe 1878, commenceront, ainsi que nous l'avons annoncé, le 24 mars, c'est-à-dire une dizaine de jours environ plus tôt que l'année dernière.

Voici, à ce sujet, quelques renseignements qui intéressent au plus haut point les conscrits de 1878, et qui sont appelés à les guider dans la décision qu'ils ont à prendre, s'ils se décident à un engagement volontaire.

Lorsque les jeunes gens appelés à former les contingents ont été examinés par les conseils de révision, ils ne peuvent plus contracter d'engagement volontaire, ni, en conséquence, choisir leur régiment; ils ne peuvent qu'obtenir l'autorisation de devancer leur appel à l'activité, et seulement pour les régiments désignés par le ministre. Encore faut-il ajouter que cet avancement d'appel peut être supprimé par le ministre, si les régiments réservés ont leur effectif au complet.

Les jeunes gens appelés à fournir le contingent de 1879 peuvent, s'ils réunissent les diverses conditions prescrites par la loi et les instructions ministérielles en vigueur, contracter un engagement volontaire pour un régiment de leur choix jusqu'à la veille du jour où ils doivent être examinés par les conseils de révision.

Aux réservistes qui ont l'habitude d'être couchés douillettement :

Il sera pourvu au couchage des réservistes appelés au 1<sup>er</sup> mars, au moyen du doublement des fournitures complètes actuellement en service dans les corps de troupes, lesquels recevront, de l'entreprise des lits militaires, le nombre de matériel de doublement qui leur sera nécessaire.

Chaque matériel de doublement se composera de : un traversin en paille, un drap et trois couvertures de campement.

Nous avons annoncé que l'appel de l'armée territoriale commencerait le 17 avril prochain. Voici la date exacte de l'appel de chaque série :

- 1<sup>re</sup> série, du 17 au 29 avril inclus.
- 2<sup>e</sup> série, du 9 au 24 mai inclus.
- 3<sup>e</sup> série, du 5 au 17 juin inclus.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### VOTE DE NOS DÉPUTÉS.

Dans la séance du 27 février, la Chambre a repoussé, au scrutin, par 239 voix contre 150, un projet de loi (déjà voté par le Sénat) pour accorder des secours aux propriétaires de vignes ruinées par le phylloxera.

M. Benoist a voté pour les conclusions de la commission, c'est-à-dire contre le projet.

MM. Berger, comte de Civrac, comte de Maille, de Soland, ont voté contre la commission, c'est-à-dire pour le projet.

MM. Janvier de la Motte et Maille n'ont pas voté.

### AVIS ADMINISTRATIF.

Le public est prévenu que les étalons du Haras d'Angers, *Teuton* et *Theoda*, sont arrivés samedi, 4<sup>er</sup> mars 1879, au Haras de l'Ecole de cavalerie, pour y faire la monte.

Morton (Vienne). — On écrit de Loudun :

« Il y a quelques jours, une petite fille de cinq ans, dont la santé déclinait à vue d'œil, par suite des mauvais traitements auxquels elle était en butte, est décédée à Morton, arrondissement de Loudun.

« Cette pauvre petite fille avait perdu sa mère, et son père s'était remarié. Sa marâtre s'était toujours montrée très-méchante pour elle. On dit qu'elle la privait de nourriture et défendait aux voisins de la secourir.

« Pendant les grands froids de cet hiver, elle la laissait dehors, exposée à la neige et à la pluie.

« Les voisins n'avaient pas voulu parler tout d'abord, car ils craignaient la vengeance de cette femme, qui est très-redoutée; mais lorsque la petite fille mourut, l'opinion publique accusa sa marâtre, et la justice fut prévenue.

« M. Magne, juge d'instruction, et M. Reyne, substitut, se sont transportés à Morton pour ouvrir une information judiciaire.

« M. le docteur Jamet, requis par les magistrats, fit l'autopsie du corps de la petite fille, qui avait presque l'aspect d'un squelette.

« Les doigts de pied avaient été gelés et quelques-unes de leurs phalanges avaient disparu. Dans les intestins et dans l'estomac, le médecin trouva une grande quantité d'épingles et plusieurs aiguilles qu'on avait fait avaler à cette pauvre enfant, sans doute pour la faire mourir plus vite.

« La marâtre, ainsi que le père de cette fille, ont été mis en état d'arrestation et conduits à la prison de Loudun.

**Nécrologie.** — Mardi soir est mort à Vienne (Autriche), après une courte maladie, le baron Hubner, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire attaché au ministère des affaires étrangères. Le baron Hubner n'avait que quarante ans.

En 1874, il était resté volontairement à son poste de secrétaire d'ambassade à Paris.

Le baron Hubner était le beau frère de notre compatriote M. Nau-Maupassant.

On lit dans le Figaro :

« Il vient de mourir à Nice, à l'âge de soixante-quatorze ans, Armand-François Odet de Chapelle de Jumilhac, duc de Richelieu, de Fronsac, d'Aiguillon, comte de Chinon, ancien pair de France, chevalier de la Légion d'Honneur. Il fut décoré sur le champ de bataille pour avoir couvert de son corps M<sup>le</sup> le Dauphin, au moment de l'explosion d'un obus.

« C'est son neveu, le marquis de Jumilhac, actuellement à Madère, qui hérite du titre. »

M. le marquis de Jumilhac, aujourd'hui duc de Richelieu et de Fronsac, est depuis deux ans devenu notre compatriote, dit l'Indépendant d'Indre-et-Loire. Après avoir épousé la fille de M. Reine, l'un des plus riches banquiers de Paris, M. de Jumilhac est devenu propriétaire de la terre et du château de Richelieu, où il fait exécuter en ce moment des travaux considérables.

M. Alfred Poisson écrit de Vierzon, 18 février, au Journal d'Agriculture pratique :

« J'arrive d'une tournée agricole, j'ai parcouru le val du Cher, de Vierzon à Tours, et le val de la Loire, de Tours à Nantes, par le temps de pluie continu et le plus détestable. Ces deux vallées sont complètement inondées et les ensemencements courent les plus grands risques. La désolation est complète, les bras sont inoccupés; de longtemps on ne pourra labourer la terre et travailler les vignes qui sont saturées d'eau. Pour trouver quelques blés réussis et vigoureux, il faut monter sur les coteaux, et encore là sont-ils peu avancés.

« La situation de la culture est grave, elle court de grands risques; d'une part les ensemencements d'hiver, bien que peu étendus, sont fort aventureux, les ensemencements de printemps sont incertains et en tout cas seront très-tardifs; d'autre part, les ventes se font en perte; en un mot les cultivateurs sont sacrifiés du haut en bas de l'échelle. Ils ont, dit-on, fait tous les sacrifices forcés, et bon nombre courent à la ruine, car dans nos contrées du Centre comme de l'Ouest, où existe le métayage, les cultivateurs aisés sont l'exception.

« Le département de la Sarthe souffre cruellement des pluies continues; la Mayenne, plus accidentée et de culture plus avancée, est plus privilégiée. Il en est de même d'une notable partie de l'Anjou et des

Deux-Sèvres, où la culture des choux branches du Poitou a exigé les défoncements du sol et les fumures à hautes doses; mais partout, les eaux du sol sont arrivées à un niveau inconnu jusqu'à ce jour. J'ai vu, sur la ligne de Bressuire, des puits où les eaux n'étaient jamais venues à plus de 4 mètres du sol, qui débordent aujourd'hui et coulent comme des sources. Dans beaucoup d'endroits, les eaux sourcent où jamais on n'en avait vu couler ni sinter.

« Le Centre n'a que fort peu de beaux blés; ils sont maigres et chétifs dans toutes terres fraîches, quand ils n'ont pas péri; dans les terres calcaires, ils ont une certaine apparence, quoique sans vigueur. Il faudrait un printemps spécial pour améliorer ce qui existe et pour permettre les ensemencements de mars.

« Les prairies artificielles n'ont pas mauvais aspect. Les vignes ont une jolie taille, mais on ne pourra façonner la terre que fort tard en saison. »

On lit dans la Semaine religieuse d'Angers :

M<sup>re</sup> l'Evêque, dont nous avons annoncé le départ pour Rome, a dû arriver mercredi dernier au terme de son voyage. Le dimanche précédent, Sa Grandeur était à Turin. Une lettre que M. l'abbé Thibault nous adresse de cette ville, à la date du 23 février, au soir, contient les lignes suivantes :

« Nous sommes arrivés à Turin hier soir, par un temps assez beau; mais ce matin la ville est couverte de neige. Dans l'après-midi, Monseigneur a fait visite à M<sup>re</sup> l'Archevêque, qu'il avait connu à Rome à l'époque du Concile. Ensuite nous sommes allés au Bon-Pasteur. Turin possède, en effet, un monastère de l'ordre, avec environ soixante-dix religieuses. Les pénitentes et les détenues y sont en très-grand nombre. Vous pensez bien que la visite de l'Evêque d'Angers a causé ici une grande joie. Bien qu'à deux cents lieues de la Maison-Mère, les religieuses de Turin connaissent toutes, au moins de nom, la ville d'Angers. D'ailleurs, la Mère supérieure est une Française; plusieurs religieuses sont Angevines, celle-ci de Loiré, celle-là de La Romagne, etc. Voilà trente ans et plus qu'elles ont quitté l'Anjou; vous jugez du plaisir avec lequel elles ont reçu la visite et la bénédiction de Monseigneur... »

« Demain, nous serons à Bologne, et mercredi matin, je pense, à Rome. »

**Cavalcade de Couhé.** — Les jeunes gens de la petite ville de Couhé, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Civray (Vienne), avaient organisé pour le dimanche gras une cavalcade qui a complètement réussi.

« A midi, le cortège s'est mis en marche au milieu d'une affluence énorme de curieux. Toute la population de Couhé et celle des communes environnantes se trouvait sur pied.

« La marche était ouverte par un chevalier au casque étincelant, escorté d'écuys et de pages, lesquels étaient suivis de près par des cavaliers portant fort élégamment des costumes aussi variés que pittoresques. Derrière eux, s'avançaient le char des musiciens, les quatre chars allégoriques du Printemps, de l'Été, de l'Automne et de l'Hiver. La cavalcade se terminait par un charlatan qui offrait ses services à ceux qui souffrent, en garantissant des opérations sans douleur et en mettant à la disposition du public un élixir de longue vie.

« Cette fête de bienfaisance a obtenu un succès complet. »

Tours.

On lit dans le Figaro :

« Nous avons parlé, il y a quelques jours, d'une réduction opérée dans les travaux de l'imprimerie Mame. Nous apprenons aujourd'hui avec plaisir que la réduction de deux heures de travail n'existe que dans un seul atelier et non dans l'ensemble de ce vaste établissement, qui a su d'ailleurs toujours, ainsi que nous l'avons dit, pourvoir aux besoins de ses ouvriers nécessiteux.

« Par conséquent, malgré le ralentissement des affaires qui atteint, à l'heure actuelle, toutes les industries, aucune des familles employées dans la maison Mame n'est réduite à la misère. C'est là un fait que la presse ne saurait trop signaler. »

Les régates de Nantes auront lieu cette année, sur la Loire, le dimanche 20 juillet.

Les courses de Guérande (Loire-Inférieure), pour l'année 1879, auront lieu le dimanche 10 août.

PROPHÉTIES DE NICK.

Voici, d'après Nick, les probabilités du temps pour le mois de mars :

La direction des forces sidérales restant à peu près la même, la déclinaison étant plus faible, les points astronomiques groupés, et par suite, la résultante plus forte, le mois de mars présentera à peu près les mêmes caractères sur la France et sur les pays voisins, c'est-à-dire un temps encore agité, humide, principalement durant les périodes critiques mises ci-après entre deux tirets et marquées de un ou plusieurs points d'interrogation, suivant l'importance probable des perturbations.

Apparition probable de bourrasques au début de ces périodes, avec dépression barométrique, pluie, neige ou coups de vent, vers le — « 1<sup>re</sup> (?) 3 » — lunestice boreal; le — « 7 (?) 10 » — nœud descendant, périgée; le — « 13 (?) 15, 17 » — lunestice austral; le — « 21 (?) 24 » — nœud ascendant, apogée; le « 28 (?) 30 », — lunestice boreal. Cela à un ou deux jours près, selon la position géographique des localités, principalement sur la zone centrale, et successivement de l'ouest à l'est. Gros temps, neige sur les points culminants, particulièrement vers les nœuds et lunestice austral. Crues d'eau après. Orages probables (3<sup>e</sup> dizaine). Variations brusques de température. Quelques éclaircies entre et durant les périodes critiques, notamment sur la zone méridionale, avec rayonnement nocturne (3<sup>e</sup> dizaine principalement).

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 2 mars 1879.

Versements de 290 déposants (36 nouveaux), 23,544 fr. 80 c.

Remboursements, 11,752 fr. 08 c.

Faits divers.

**Ce que coûte un arbre.** — On replante en ce moment les arbres sur plusieurs des grandes voies parisiennes, notamment sur le boulevard de Strasbourg, les anciens boulevards extérieurs et surtout sur le boulevard Richard-Lenoir, du côté de la Bastille. Les passants examinent avec curiosité les précautions prises par les ouvriers pour éviter le contact des jeunes arbres avec le terrain de Paris, terrain assez mauvais, pour ne l'entourer que d'humus et de terre végétale.

« A ce propos, sait-on à quel prix revient à la ville de Paris un arbre ordinaire, non pas un gros arbre tout prêt, comme ceux qu'on apporte avec des voitures spéciales, mais un tout petit arbre gros comme un manche à balai ?

Voici le détail des dépenses :

On compte environ 100 francs pour les frais de déblais, de terre végétale et de perche pour tuteur; 12 fr. de drainage; 41 fr. pour grille au pied de l'arbre; 5 fr. pour transport et pose, et 15 fr. pour fourniture de l'arbre, main-d'œuvre de plantation, fourniture de fil de fer, etc.; total 173 fr.

Les voies plantées d'arbres à Paris comprennent de 83 à 84,000 arbres; il y en a 8,500 dans les squares et à peu près 10,000 dans les divers cimetières.

De quoi meubler une jolie forêt !

**Un legs funèbre.** — Les journaux américains rapportent l'excentricité suivante :

John Reed a été gazier du théâtre de Walant street à Philadelphie pendant quarante-quatre ans, et pendant toute cette période, il n'a jamais manqué une représentation. Quelque peu excentrique, il a fait dans son testament la disposition suivante :

« Ma tête sera séparée de mon corps, et mon corps sera placé dans la tombe. Mais ma tête sera apportée au théâtre de Walant pour y être employée à représenter le crâne dans Hamlet, et je lègue ma tête dans ce but au théâtre. »

En chemin de fer :

Un inspecteur fait le contrôle des billets. Dans un compartiment de seconde classe, un voyageur, qui est arrivé au dernier moment et est monté dans la première voiture venue, lui demande :

— Je crois que je suis en seconde, ici ?  
— Oui, monsieur.  
— Alors, je me suis trompé de voiture.  
— Il faudra payer la différence... une place de troisième...  
— Vous m'ouvrez un horizon. J'avais un billet de première... remboursez-moi.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 3 mars 1879.

LE VOYAGE EN CHINE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Labiche et Delacour, musique de BAZIN.

Le spectacle commencera par :

LES CHARMEURS

Opéra-comique en 1 acte, paroles de A. de Lauven, musique de Ferdinand POISS.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

18, Rue Beaurepaire, Saumur.

L. LE BRAS

BANQUIER

LA MAISON SE CHARGE :

1<sup>o</sup> De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs; — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.

2<sup>o</sup> De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rente, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.

3<sup>o</sup> L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.

4<sup>o</sup> De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.

5<sup>o</sup> De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.

6<sup>o</sup> De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.

7<sup>o</sup> De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Etranger.

8<sup>o</sup> Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur.

On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de 9 à 6 heures, dimanches et fêtes exceptés.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DES

Banques Départementales

62, RUE DE PROVENCE, PARIS.

Succursale de Saumur :

4, Place de la Bilange.

La Société générale des Banques Départementales a organisé dans ses succursales un service rapide pour l'achat et la vente à la Bourse de Paris, au comptant et à terme, de tous les fonds publics, moyennant le courtage de l'agent de change, soit 1,25 par 1,000 francs.

Dépêches télégraphiques affichées donnant 2 fois par jour les cours de la Bourse de Paris.

Les Banques Départementales se chargent de l'achat de Rente à terme par fraction depuis 500 fr. de Rente achetée pour 500 fr. de capital versé, et progressivement. — Placements avantageux. — Arbitrages lucratifs. — Conseils financiers donnés par correspondance. — Renseignements sur toutes les valeurs — Encaissement de tous coupons moyennant 25 centimes de commission par 100 francs. — Vérification des numéros sortis à tous les tirages. — Bourse spéciale des Valeurs non cotées avec tableau des offres et des demandes insérées gratuitement dans l'ÉPARGNE NATIONALE, le plus répandu de tous les journaux financiers.

On s'abonne à l'ÉPARGNE NATIONALE, organe de la Société (4 francs par an) en s'adressant à M. le Directeur de la succursale de SAUMUR, 4, Place de la Bilange.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée,

dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, sigrurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, déperissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydroisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les oppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalésière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :  
Cure N° 79,834. M. H. d'Escavelles, Dieppe, constate la cure d'une jeune personne qui avait l'estomac presque entièrement détruit et qui souffrait depuis deux ans de dyspepsie et d'une bronchite chronique, avec insomnies, amaigrissement et toutes les misères d'un marasme général. — Sommeil, santé, force et embonpoint sont revenus à l'état normal.

Cure N° 65,314.  
Monsieur Vermaat, le 28 mars 1866.  
Monsieur — Dieu soit béni votre Revalésière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais que quelques mois à vivre, quand l'émiment vertu de votre Revalésière m'a rendu la santé.  
A. BRUNELLIÈRE, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalésière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalésière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BASSON, successeur de Textier; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÊQUE, négociant, rue Planlagenet; BIRTAUT-DELAGRÈRE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M<sup>lle</sup> BELLIARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; COURTIN, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMET, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>ie</sup>, Limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

**CHEMINS DE FER DE L'ETAT**

**Ligne de Poitiers-Saumur.**

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 45 m. soir.
1 — 10 — soir.	4 — 45 — soir.	4 — 45 — soir.	10 — 10 — soir.
3 — 20 — —	10 — 10 — —	10 — 10 — —	11 — 50 — —
7 — 45 — —	11 — 50 — —	11 — 50 — —	

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 h. m. matin.	10 h. m. matin.	4 h. 40 m. soir.
12 — 10 — soir.	4 — 40 — soir.	4 — 40 — soir.	9 — 10 — soir.
1 — 45 — —	9 — 10 — —	9 — 10 — —	11 — 20 — —
6 — 33 — —	11 — 20 — —	11 — 20 — —	

Départ de Montreuil pour Saumur, à 8 h. 10 m. soir. Arrivée à Saumur, à 8 h. 50. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1<sup>er</sup> MARS 1879.**

Cote au comptant.				Cote au comptant.				Cote au comptant.			
Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 %	77 50			Credit Foncier colonial	380			Canal de Suez	702 50		
3 % amortissable	79 65	05		Credit Foncier, act. 500 f.	750			Credit Mobilier esp.	710	12 50	
1/2 %	111			Obligations foncières 1877	377 50			Société autrichienne	539 75		
5 %	113 40	35		Soc. gen. de Crédit industriel et commercial	670			<b>OBLIGATIONS.</b>			
Obligations du Trésor	503			Credit Mobilier	480	25		Orléans	369 50		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	243	1	50	Credit Foncier d'Autriche	602 50	1 25		Paris-Lyon-Méditerranée	366 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	523			Est	700	2 50		Est	367		
1865, 4 %	535			Paris-Lyon-Méditerranée	1116 25	1 25		Nord	373 25		
1869, 3 %	413			Nord	1420	10		Ouest	367		
1871, 3 %	404			Orléans	480			Midl.	363 75		
1875, 4 %	524			Ouest	778 75		1 25	Paris (Grande Ceinture)	370		
1876, 4 %	526			Compagnie parisienne du Gaz	1297 50			Paris-Bourbonnais	371		
Banque de France	3030			C. gen. Transatlantique	512 50			Canal de Suez	570		
Comptoir d'escompte	753 75										
Credit agricole	437 50										

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**

**GARE DE SAUMUR**

(Service d'hiver, 9 décembre).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	(s'arrête à Angers)
8 — 56 — —	omnibus-mixte.
1 — 25 — —	soir
4 — 10 — —	express-omnibus.
7 — 15 — —	omnibus.
10 — 37 — —	sup. (s'arrête à Angers)

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURNAI.**

3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 31 — —	omnibus.
9 — 40 — —	express.
12 — 40 — —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — —	express-poste.
10 — 38 — —	sup.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

**Tribunal de commerce de Saumur.**

**FAILLITE PICHON, JULIEN.**

Les créanciers de la faillite du sieur Pichon, Julien, négociant chemisier à Saumur, sont invités à se présenter, le mardi 4 mars 1879, à une heure du soir, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier,  
L. BONNEAU.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

**UNE MAISON**

Sise près le bourg d'Allonnes, Avec Servitudes, Cour et Jardin.

S'adresser à M. Louis DESCHAMPS, propriétaire à Allonnes. (98)

Etude de M<sup>e</sup> DUFOUR, huissier à Saumur.

**MAISON**

Rue Cendrière, n° 45.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine. S'adresser audit M<sup>e</sup> DUFOUR.

**A CEDER**

**FONDS DE SERRURERIE**

Rue Saint-Nicolas, 48.

S'y adresser, à M. DROUHAU, ou à M. PICHAT, quai du Gaz.

**A LOUER**

**GRANDS ET VASTES MAGASINS**

**BELLE CAVE**

Pouvant servir de magasin. Place du Roi-René. S'adresser à M. PICHAT. (54)

**A LOUER**

**BELLE MAISON BOURGEOISE**

Avec ou sans remise et écurie. Rue du Marché-Noir, 12. S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

**GRANDE ET BELLE CAVE**

Hors d'inondation. Rue de l'Hotel-Dieu, n° 1. S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

**MAISON**

Avec écurie et remise, Rue de l'Ancienne-Messagerie, Actuellement occupée par M. Delacour-Ouvrard. S'adresser au bureau du journal.

Commune de Cléré.

**ADJUDICATION DE TRAVAUX**

Le Maire de la commune de Cléré prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Cléré, le dimanche 9 mars 1879, à une heure de l'après-midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

1° 2,003 mètres courants de terrassements.	2,203 f. 30
2° 2,003 mètres courants d'empierrements, y compris l'entretien.	6,499 73
4° Travaux d'art.	328 26
5° Somme à valoir pour dépenses imprévues.	68 71
<b>Total.</b>	<b>9,400</b>

Les devis et cahier des charges sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer du canton de Vihiers, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

**A VENDRE**

**VIN ROUGE**

Récoltes 1877 et 1878. S'adresser à M. PORTIER, aux Rigaudières, commune d'Allonnes.

**A VENDRE**

UNE JUMENT de dix ans, se montant et s'attelant très-bien. S'adresser au bureau du journal.

**ON DEMANDE DE SUITE un vigneron**, pour faire à moitié une propriété vignoble de 2 hectares 75 ares, avec logement. Inutile de se présenter sans bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

**AVANCES**

et ouvertures de crédit de banque aux négociants et industriels pressés pour leurs échéances de février et mars. Ecrire à P. GERMAIN, 7, rue Saint-Ambroise, Paris. (579)

**ON DEMANDE UN GARÇON** de magasin, de quatorze à quinze ans. S'adresser à M. E. SABATIER, rue Saint-Jean. (69)

**UN HOMME**, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

**Vente à Crédit 100,000 MONTRES** de Genève. Garanties 5 années. Envoi free à toute personne qui en fera la demande au **DEPOT** des **ILLUSTRÉS** contenant tous genres de montres avec nuances or et argent, conditions de vente et d'expédition. — Adressez les demandes à M. DUCOR aîné, 9, av. des Capucines, Paris.



**ENCRE NOUVELLE**

MATHIEU-PLESSY \*



Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1887.

**ENCRE NOUVELLE Double Violet**

A COPIER

Adoptée par toutes les grandes Administrations. DEPOT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

**PAPIER WLINSI**

Le grand succès de ce remède est dû à la propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fr. 1,50. Se défier des contrefaçons.

PARIS

rue de Varone, 40

**LE MONITEUR D'HORTICULTURE**

ORGANE DES AMATEURS DE JARDINAGE

Culture des arbres fruitiers, des légumes, des fleurs.

16 pages, 10 fr. de chaque mois. Prix annuel: 5 fr. Abonnements en France.



**PHARMACIE-DROGUERIE**

**Ancienne Pharmacie PASQUIER**

**A. CLOSIER, Successeur,**

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris.

**20, rue du Marché-Noir, Saumur.**

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie: le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

En vente chez tous les libraires :

**LES CHRONIQUES SAUMUROISES**

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12.

**ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU**

ET LES

**ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR**

Par le même auteur.

**LES ORIGINES DE L'ACADEMIE D'EQUITATION CIVILE**

ET

**DE L'ECOLE D'EQUITATION MILITAIRE**

DE LA VILLE DE SAUMUR (1893 à 1830)

Par le même.

Librairie E. DEZÉ, rue Saint-Jean et place du Marché-Noir, SAUMUR.

**NOTICES ARCHEOLOGIQUES**

Par G. D'ESPINAY,

Conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, Officier d'Académie, Membre de l'Académie de Législation de Toulouse, Président de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire, Membre de la Société Française d'Archéologie et de l'Institut des Provinces.

**Première série :**

**MONUMENTS D'ANGERS**

**Deuxième série :**

**SAUMUR ET SES ENVIRONS**

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Chaque série se vend séparément.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.

Certifié par l'imprimeur souverain.